

PREMIER BILAN DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES ORDONNANCES MACRON

Pas plus de dialogue social mais des licenciements facilités

L'agence gouvernementale France Stratégie qui réunit régulièrement le Comité d'évaluation des ordonnances Macron vient de publier des enquêtes qui rendent compte de la façon dont les dirigeants d'entreprise et les DRH s'approprient les ordonnances et entendent les mettre en œuvre.

Dans un document de synthèse, le Comité d'évaluation des ordonnances commente les résultats de l'enquête CSA dont il ressort que « certaines mesures sont mieux connues : les mesures relatives à la rupture des contrats de travail (plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, rupture conventionnelle collective, formalités simplifiées dans le cadre du licenciement) »

(voir Sondage CSA - Juin 2018 - Étude n°1800160 – diapos n° 7 et 8).

Dans le même sens, le Comité d'évaluation des ordonnances relève que les DRH « sont peu nombreux à considérer que les ordonnances permettent de recruter plus facilement, mais largement majoritaires pour dire qu'elles simplifient les procédures de licenciement »

(voir Enquête flash ANDRH 19 juin 2018, diapo n° 15).

Tout est dit. Comme la CGT l'affirme depuis le départ, le principal objet des ordonnances consiste bien à faciliter les licenciements. Mais, cette fois, ce sont les dirigeants

d'entreprises et les DRH qui le reconnaissent !

Le Comité d'évaluation des ordonnances poursuit en constatant qu'à une forte majorité les « dirigeants n'envisagent pas de recourir plus souvent à la négociation. »

Et, parmi les mesures « mieux connues » des dirigeants et des DRH, il y a bien sûr « les possibilités de négocier avec un salarié mandaté ou élu en l'absence d'un délégué syndical » (voir Sondage CSA - Juin 2018 - Étude n°1800160 – diapos n° 7 et 8). C'est sûr que lorsqu'il s'agit de contourner les syndicats, les dirigeants se montrent intéressés !

Ce premier bilan confirme que les ordonnances Macron visent bien à faciliter les licenciements et que le développement du dialogue social n'était qu'un prétexte.

Pourtant, à l'été 2017, le gouvernement promettait de faire de la négociation et du dialogue social les maîtres mots de sa réforme du Code du travail.

Un an après, on ne peut que constater que ce n'était qu'une diversion lui permettant de fossoyer les droits des salariés.

Il faut donc redoubler de vigilance quant à la négociation version Macron, comme le montre « l'accord de performance collective » qui vient d'être signé par certains syndicats de PSA à Vesoul.

Cet accord met fin aux 35 heures, imposant aux salariés de travailler plus sans compensation intégrale de salaire.

Les salariés qui refusent peuvent être mutés ou licenciés.

Cet accord ne fait que « performer » les dividendes des actionnaires !

Montreuil, le 26 juin 2018